

RISQUE DE CONTREPARTIE

6.1	Gestion du risque de contrepartie	156	6.2	Informations quantitatives	157
	Mesure du risque de contrepartie	156			
	Techniques de réduction du risque de contrepartie	156	6.3	Informations quantitatives détaillées	158



6.1 Gestion du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond à la manifestation du risque de crédit portant sur les opérations de marché, d'investissement et/ou de règlement. Il correspond au risque que la contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations face aux établissements du Groupe.

Il est également lié au coût de remplacement d'un instrument dérivé en cas de défaut de la contrepartie et peut être assimilé à un risque de marché en cas de défaut.

Le risque de contrepartie résulte également des activités de trésorerie et de marché réalisées avec les clients, ainsi que des activités de clearing au travers d'une chambre de compensation ou d'un compensateur externe.

La mesure de l'exposition au risque de contrepartie est réalisée selon les approches en notations internes et en standard.

Mesure du risque de contrepartie

En termes économiques, le Groupe BPCE et ses filiales mesurent le risque de contrepartie sur instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple) au travers la méthode du modèle interne sur le périmètre GFS ou la méthode d'évaluation au prix du marché sur les autres établissements. Afin de perfectionner la mesure économique du risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés, la mise en place d'un dispositif de suivi fondé sur une mesure économique harmonisée est en cours au sein du Groupe BPCE.

Pour la mesure et la gestion de son risque de contrepartie, GFS utilise un modèle interne. Grâce à des simulations de type « Monte Carlo » sur les principaux facteurs de risque, ce modèle procède à la valorisation des positions sur chaque contrepartie et sur toute la durée de vie de l'exposition, en prenant en compte les critères de compensation et de collatéralisation.

Ainsi, le modèle détermine le profil EPE (*Expected Positive Exposure*) et le profil PFE (*Potential Future Exposure*), ce dernier étant l'indicateur principal utilisé par Global Financial Services – GFS pour l'évaluation de l'exposition au risque de contrepartie. Cet indicateur est calculé comme le percentile à 97,7 % de la distribution des expositions vis-à-vis de chaque contrepartie.

Depuis 2021, le modèle d'évaluation du risque de contrepartie développé par GFS (PFE) est déployé sur les expositions du Groupe au-delà de GFS. L'année 2022 a notamment permis de fiabiliser l'évaluation. Les entités du groupe, hors GFS, demeurent en modèle standard pour l'évaluation du besoin en capital au titre du risque de contrepartie.

Techniques de réduction du risque de contrepartie

Les plafonds et limites groupe encadrent le risque de contrepartie. Ceux-ci font l'objet d'une validation en comité de crédit et de contrepartie Groupe.

L'utilisation des chambres de compensation ainsi que les conventions relatives aux opérations sur instruments financiers à terme (appels de marge quotidiens dans le cadre de conventions ISDA par exemple) régissent les relations avec les principaux clients (GFS / Natixis principalement). Dans ce cadre, le groupe a déployé les exigences liées à la réglementation EMIR.

Les principes de gestion du risque de contrepartie reposent sur :

- une mesure de risque déterminée en fonction de la nature des instruments, de la durée des opérations et prenant en compte l'existence ou non de contrats de compensation et de collatéralisation ;
- des limites en risque de contrepartie définies et des procédures d'octroi ;
- un ajustement de valeur calculé au titre du risque de contrepartie : la CVA (Credit Value Adjustment) représente la valeur de marché du risque de défaut d'une contrepartie (cf. paragraphe ci-après) ;
- la prise en compte d'un risque de corrélation défavorable (Wrong Way Risk) : le risque de corrélation correspond au risque que l'exposition sur une contrepartie soit fortement corrélée à la probabilité de défaut de la contrepartie.

Ce risque est représenté réglementairement par deux notions :

- le risque de corrélation défavorable spécifique (*Specific Wrong Way Risk*) : il correspond au risque généré lorsqu'en raison de la nature des transactions conclues avec une contrepartie, il existe un lien direct entre sa qualité de crédit et le montant de l'exposition ;
- le risque de corrélation défavorable général (*General Wrong Way Risk*) : il correspond au risque généré lorsqu'il existe une corrélation entre la qualité de crédit de la contrepartie et les facteurs généraux de marché.

GFS est conforme aux exigences de l'article 291.6 du règlement européen du 26 juin 2013 portant sur la déclaration du *wrong way risk* (WWR) qui stipule que la banque doit avoir en place des politiques, des processus et des procédures pour identifier et surveiller le risque de corrélation défavorable (WWR). L'objectif est de permettre à la banque de mieux comprendre l'exposition au risque de crédit de la contrepartie et ainsi d'améliorer la gestion des risques d'exposition sur cette contrepartie.

Le risque de corrélation défavorable spécifique fait l'objet d'une exigence de fonds propres dédiée (article 291.5 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit), tandis que le risque de corrélation défavorable général est appréhendé à travers des scénarios de stress WWR définis par classe d'actifs.

En cas de révision à la baisse de la notation externe de son crédit, lorsque les contrats conclus comportent des clauses dites de rating triggers, la banque peut être amenée à fournir du cash ou des sûretés supplémentaires aux investisseurs. En particulier, dans le cadre du calcul de *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), les montants de ces sorties supplémentaires de trésorerie et ces besoins supplémentaires en sûretés sont évalués. Ils correspondent au versement auquel la banque serait

soumise dans les 30 jours calendaires en cas d'un abaissement de sa notation de crédit allant jusqu'à trois crans.

AJUSTEMENTS DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par le Groupe BPCE avec des contreparties externes dans le cadre de ses activités de marché (principalement GFS) et de couverture de bilan intègre des ajustements de valeur de crédit. La CVA est un ajustement de valorisation du portefeuille de transaction permettant de prendre en compte les risques de crédit de contrepartie. Elle reflète ainsi l'espérance de perte en juste valeur sur l'exposition existante sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie, et de l'estimation du taux de recouvrement.

Le niveau de l'ajustement de valeur de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition au risque de contrepartie existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de *Credit Default Swaps* (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

6.2 Informations quantitatives

BPCE18 – RÉPARTITION DES EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CLASSE D'ACTIFS (HORS AUTRES ACTIFS) ET PAR MÉTHODE

en millions d'euros	31/12/2022						31/12/2021			
	Standard			IRB			Total	Total		
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	Exposition	EAD	RWA
Banques centrales et autres expositions souveraines	-	-	-	2 336	2 336	128	2 336	2 713	2 713	96
Administrations centrales	11	11	-	10 317	10 317	125	10 328	6 641	6 641	154
Secteur public et assimilé	539	539	30	366	366	-	904	1 403	1 403	229
Établissements financiers	13 534	13 509	906	19 094	19 104	6 128	32 628	32 592	35 235	6 746
Entreprises	564	564	436	18 382	18 380	5 945	18 946	19 116	19 085	6 697
Clientèle de détail	1	1	0	3	3	1	4	15	17	12
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation	45	45	7	1 130	1 130	222	1 175	1 291	1 291	298
TOTAL	14 692	14 668	1 379	51 628	51 636	12 550	66 321	63 771	66 384	14 232

BPCE19 – RÉPARTITION DES RISQUES PONDÉRÉS AU TITRE DE L'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (CVA) PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS

en millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales et autres expositions souveraines	-	0
Administrations centrales	2	2
Secteur public et assimilé	-	-
Établissements financiers	2 326	1 993
Entreprises	583	541
Clientèle de détail	-	-
Actions	-	-
Titrisation	-	-
Autres actifs	-	-
TOTAL	2 911	2 536

BPCE20 – VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES OPÉRATIONS DE DÉRIVÉS ET PENSIONS

en millions d'euros	31/12/2022			31/12/2021		
	Standard	IRB	Total	Standard	IRB	Total
Dérivés						
Banques centrales et autres expositions souveraines	-	492	492	-	260	260
Administrations centrales	11	6 668	6 678	10	2 340	2 350
Secteur public et assimilé	535	366	901	1 191	209	1 400
Établissements financiers	10 779	10 584	21 363	10 552	8 498	19 049
Entreprises	416	9 450	9 866	762	9 275	10 037
Clientèle de détail	1	3	4	13	3	15
Titrisation	45	1 130	1 175	34	1 257	1 291
TOTAL	11 787	28 692	40 480	12 561	21 841	34 403
Pensions						
Banques centrales et autres expositions souveraines	-	1 844	1 844	-	2 454	2 454
Administrations centrales	-	3 649	3 649	-	4 290	4 290
Secteur public et assimilé	3	-	3	2	-	2
Établissements financiers	2 755	8 510	11 265	4 124	9 419	13 543
Entreprises	147	8 933	9 080	144	8 935	9 079
Clientèle de détail	-	0	0	-	0	0
Titrisation	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 905	22 936	25 841	4 270	25 098	29 369

6.3 Informations quantitatives détaillées

Les informations quantitatives détaillées relatives au risque de contrepartie dans les tableaux qui suivent viennent enrichir, au titre du Pilier III, les informations de la section précédente.

EU CCR1 – ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE

en millions d'euros	31/12/2022							
	a	b	c	d	e	f	g	h
	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Risques pondérés
UE – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
EU-2 UE – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
1 SA-CCR (pour les dérivés)	1 326	3 922		1,4	24 785	7 347	7 347	2 616
2 IMM (pour les dérivés et les OFT)			15 246	1,4	113	21 508	21 508	3 436
2a Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres			-		-	-	-	-
2b Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé			15 246		113	21 508	21 508	3 436
2c Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits			-		-	-	-	-
3 Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
4 Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					21 626	21 626	21 626	1 887
5 VaR pour les OFT					-	-	-	-
6 TOTAL					46 524	50 481	50 481	7 938

31/12/2021

en millions d'euros

	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Risques pondérés
EU-1 UE – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
EU-2 UE – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
1 SA-CCR (pour les dérivés)	1 520	3 750		1,4	26 647	8 008	8 008	3 275
2 IMM (pour les dérivés et les OFT)			10 732	1,4	411	15 025	15 025	4 334
2a Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres			-		-	-	-	-
2b Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé			10 732		411	15 025	15 025	4 334
2c Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits			-		-	-	-	-
3 Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
4 Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					31 955	31 473	31 473	2 145
5 VaR pour les OFT					-	-	-	-
6 TOTAL					59 012	54 507	54 507	9 754

EU CCR2 – EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DE L'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (CVA)

en millions d'euros

		31/12/2022	
		a	b
		Valeur exposée au risque	Risques pondérés
1	Total des opérations soumises à la méthode avancée	8 241	1 381
2	• composante VaR (y compris le multiplicateur 3 ×)		120
3	• composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 ×)		1 261
4	Opérations soumises à la méthode standard	5 238	1 530
EU-4	Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)		
5	TOTAL DES OPÉRATIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE DE CVA	13 479	2 911

en millions d'euros

		31/12/2021	
		a	b
		Valeur exposée au risque	Risques pondérés
1	Total des opérations soumises à la méthode avancée	5 425	1 187
2	• composante VaR (y compris le multiplicateur 3 ×)		65
3	• composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 ×)		1 122
4	Opérations soumises à la méthode standard	5 204	1 349
EU-4	Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)		
5	TOTAL DES OPÉRATIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE DE CVA	10 630	2 536

EU CCR3 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CATEGORIE D'EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET PONDÉRATION DE RISQUE

		31/12/2022											
		Pondération de risque											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Catégories d'expositions en millions d'euros		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Valeur d'exposition totale
1	Administrations centrales ou banques centrales												
2	Administrations régionales ou locales	11				98							109
3	Entités du secteur public	429				44	1			9			482
4	Banques multilatérales de développement												
5	Organisations internationales	11											11
6	Établissements	87	12 476			368	291			3			13 224
7	Entreprises	194				23	150			313	19		699
8	Clientèle de détail								1				1
9	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme					23	40			34			97
10	Autres éléments										25		25
11	VALEUR D'EXPOSITION TOTALE	732	12 476			555	481		1	358	44		14 648

		31/12/2021											
		Pondération de risque											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Catégories d'expositions en millions d'euros		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Valeur d'exposition totale
1	Administrations centrales ou banques centrales												
2	Administrations régionales ou locales	10				407							418
3	Entités du secteur public	475				381	6			55			918
4	Banques multilatérales de développement												
5	Organisations internationales	10											10
6	Établissements	2 854	13 375			351	253						16 834
7	Entreprises					107	161			668	119		1 055
8	Clientèle de détail								14				14
9	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme					82	57			10			149
10	Autres éléments									66	25		91
11	VALEUR D'EXPOSITION TOTALE	3 349	13 375			1 329	478		14	799	145		19 489

EU CCR4 – APPROCHE NI– EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD

		31/12/2022							
		a	b	c	d	e	f	g	
A-IRB		Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Risques pondérés	Densité des montants d'exposition pondérés
en millions d'euros									
1	ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES	0,00 à <0,15	12 254	0,00 %	108	11,38 %	-	35	0,29 %
2		0,15 à <0,25	827	0,21 %	5	37,10 %	-	160	19,36 %
3		0,25 à <0,50	46	0,38 %	3	47,10 %	-	20	42,88 %
4		0,50 à <0,75	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
5		0,75 à <2,50	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
6		2,50 à <10,00	27	3,19 %	1	47,10 %	-	37	135,45 %
7		10,00 à <100,00	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
8		100,00 (défaut)	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
	Sous-total		13 154	0,02 %	117	13,20 %	-	252	1,91 %
1	ÉTABLISSEMENTS	0,00 à <0,15	14 738	0,00 %	-	33,46 %	-	2 202	14,94 %
2		0,15 à <0,25	1 793	0,00 %	-	33,37 %	-	876	48,87 %
3		0,25 à <0,50	637	0,00 %	-	34,25 %	-	459	72,15 %
4		0,50 à <0,75	261	0,00 %	-	40,59 %	-	203	77,68 %
5		0,75 à <2,50	80	0,00 %	-	60,03 %	-	106	132,20 %
6		2,50 à <10,00	13	0,00 %	-	54,26 %	-	32	254,70 %
7		10,00 à <100,00	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
8		100,00 (défaut)	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
	Sous-total		17 521	0,00 %	1	33,72 %	-	3 878	22,13 %
1	ENTREPRISES	0,00 à <0,15	11 356	0,04 %	674	29,95 %	-	1 236	10,89 %
2		0,15 à <0,25	1 614	0,14 %	205	28,50 %	-	591	36,61 %
3		0,25 à <0,50	813	0,29 %	229	31,44 %	-	325	39,99 %
4		0,50 à <0,75	779	0,49 %	406	32,84 %	-	420	53,89 %
5		0,75 à <2,50	2 141	1,01 %	806	27,86 %	-	1 455	67,98 %
6		2,50 à <10,00	841	3,42 %	689	26,88 %	-	908	108,00 %
7		10,00 à <100,00	18	8,92 %	237	28,94 %	-	32	178,70 %
8		100,00 (défaut)	1	99,25 %	42	73,15 %	-	2	145,52 %
	Sous-total	Sous-total	17 564	0,38 %	3 288	29,61 %	-	4 969	28,29 %
1	CLIENTÈLE DE DÉTAIL	0,00 à <0,15	1	0,09 %	49	45,00 %	-	-	10,90 %
2		0,15 à <0,25	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
3		0,25 à <0,50	1	0,34 %	54	45,00 %	-	-	26,95 %
4		0,50 à <0,75	-	0,67 %	22	45,00 %	-	-	40,13 %
5		0,75 à <2,50	1	1,74 %	59	45,00 %	-	1	58,19 %
6		2,50 à <10,00	-	4,99 %	19	45,00 %	-	-	70,17 %
7		10,00 à <100,00	-	15,23 %	16	45,00 %	-	-	93,48 %
8		100,00 (défaut)	-	100,00 %	2	45,00 %	-	-	0,00 %
	Sous-total		3	2,81 %	221	45,00 %	-	1	45,22 %
	TOTAL		48 241		3 627			9 100	

31/12/2021

		a	b	c	d	e	f	g	
A-IRB en millions d'euros		Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Risques pondérés	Densité des montants d'exposition pondérés
1	ADMINISTRATIONS	0,00 à <0,15	8 850	0,00 %	91	15,41 %	-	23	0,26 %
2	CENTRALES ET	0,15 à <0,25	840	0,21 %	7	33,20 %	-	145	17,24 %
3	BANQUES CENTRALES	0,25 à <0,50	98	0,10 %	3	17,57 %	-	24	24,58 %
4		0,50 à <0,75	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
5		0,75 à <2,50	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
6		2,50 à <10,00	38	3,19 %	1	47,10 %	-	56	149,08 %
7		10,00 à <100,00	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
8		100,00 (défaut)	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
Sous-total			9 826	0,03 %	102	17,08 %	-	248	2,53 %
1	ÉTABLISSEMENTS	0,00 à <0,15	13 644	0,00 %	-	38,91 %	-	2 552	18,70 %
2		0,15 à <0,25	1 296	0,00 %	-	44,72 %	-	624	48,13 %
3		0,25 à <0,50	438	0,00 %	-	47,83 %	-	321	73,31 %
4		0,50 à <0,75	89	0,00 %	-	44,87 %	-	85	95,65 %
5		0,75 à <2,50	131	0,00 %	-	57,44 %	-	179	136,69 %
6		2,50 à <10,00	9	0,00 %	-	66,55 %	-	21	229,48 %
7		10,00 à <100,00	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
8		100,00 (défaut)	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
Sous-total			15 608	0,00 %	1	39,85 %	-	3 782	24,23 %
1	ENTREPRISES	0,00 à <0,15	10 890	0,04 %	736	32,55 %	-	1 058	9,71 %
2		0,15 à <0,25	1 255	0,16 %	190	30,23 %	-	363	28,97 %
3		0,25 à <0,50	1 108	0,29 %	233	28,33 %	-	392	35,35 %
4		0,50 à <0,75	1 061	0,51 %	436	24,88 %	-	409	38,52 %
5		0,75 à <2,50	2 500	1,34 %	622	31,79 %	-	1 695	67,80 %
6		2,50 à <10,00	746	4,11 %	508	33,16 %	-	838	112,43 %
7		10,00 à <100,00	66	8,72 %	280	23,29 %	-	124	187,57 %
8		100,00 (défaut)	54	87,98 %	57	35,16 %	-	59	108,65 %
Sous-total			17 678	0,75 %	3 062	31,55 %	-	4 937	27,93 %
1	CLIENTÈLE DE DÉTAIL	0,00 à <0,15	-	0,11 %	21	45,00 %	-	-	12,20 %
2		0,15 à <0,25	-	0,24 %	1	45,00 %	-	-	21,43 %
3		0,25 à <0,50	1	0,34 %	56	45,00 %	-	-	26,85 %
4		0,50 à <0,75	-	0,66 %	12	45,00 %	-	-	39,94 %
5		0,75 à <2,50	1	1,93 %	58	45,00 %	-	-	59,56 %
6		2,50 à <10,00	-	5,37 %	24	45,00 %	-	-	70,87 %
7		10,00 à <100,00	1	15,16 %	13	45,00 %	-	1	94,29 %
8		100,00 (défaut)	-	100,00 %	2	45,00 %	-	-	0,00 %
Sous-total			3	4,60 %	187	45,00 %	-	2	55,23 %
TOTAL			43 115		3 352			8 969	

		31/12/2022						
		a	b	c	d	e	f	g
F-IRB		Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Densité des montants d'exposition pondérés
en millions d'euros							Risques pondérés	
1	ADMINISTRATIONS	0,00 à <0,15	45	0,00 %	-	45,00 %	-	0,00 %
2	CENTRALES ET	0,15 à <0,25	-	0,00 %	-	0,00 %	-	19,36 %
3	BANQUES CENTRALES	0,25 à <0,50	-	0,39 %	-	45,00 %	-	42,88 %
4		0,50 à <0,75	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
5		0,75 à <2,50	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
6		2,50 à <10,00	-	0,00 %	-	0,00 %	-	135,45 %
7		10,00 à <100,00	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
8		100,00 (défaut)	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
Sous-total			45	0,00 %	-	45,00 %	-	1,91 %
1	ÉTABLISSEMENTS	0,00 à <0,15	1 758	0,06 %	-	40,94 %	-	20,99 %
2		0,15 à <0,25	156	0,17 %	-	0,00 %	-	32,88 %
3		0,25 à <0,50	13	0,36 %	-	45,00 %	-	42,76 %
4		0,50 à <0,75	-	0,60 %	-	0,00 %	-	104,19 %
5		0,75 à <2,50	1	1,77 %	-	15,58 %	-	136,26 %
6		2,50 à <10,00	1	3,02 %	-	45,00 %	-	148,69 %
7		10,00 à <100,00	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
8		100,00 (défaut)	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
Sous-total			1 929	0,07 %	-	37,66 %	-	429
TOTAL			3 275		1			894
Sous-total			1 301	0,74 %	1	27,31 %	-	465
TOTAL			3 275		1			894

31/12/2021

		a	b	c	d	e	f	g	
F-IRB <i>en millions d'euros</i>		Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Risques pondérés	Densité des montants d'exposition pondérés
1	ADMINISTRATIONS	0,00 à <0,15	1	0,00 %	-	45,00 %	-	-	0,00 %
2	CENTRALES ET	0,15 à <0,25	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	17,24 %
3	BANQUES CENTRALES	0,25 à <0,50	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	24,58 %
4		0,50 à <0,75	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
5		0,75 à <2,50	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
6		2,50 à <10,00	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	149,08 %
7		10,00 à <100,00	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
8		100,00 (défaut)	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
Sous-total			1	0,00 %	-	45,00 %	-	-	2,53 %
1	ÉTABLISSEMENTS	0,00 à <0,15	1 572	0,40 %	-	33,11 %	-	492	31,27 %
2		0,15 à <0,25	630	0,16 %	-	0,61 %	-	25	4,00 %
3		0,25 à <0,50	296	0,35 %	-	0,00 %	-	32	10,82 %
4		0,50 à <0,75	-	0,60 %	-	0,00 %	-	-	104,19 %
5		0,75 à <2,50	-	2,00 %	-	0,00 %	-	-	151,30 %
6		2,50 à <10,00	2	2,91 %	-	45,00 %	-	2	123,20 %
7		10,00 à <100,00	-	0,00 %	-	0,00 %	-	-	0,00 %
8		100,00 (défaut)	-	100,00 %	-	45,00 %	-	-	0,00 %
Sous-total			2 500	0,34 %	-	21,01 %	-	551	22,05 %
1	ENTREPRISES	0,00 à <0,15	278	0,27 %	-	29,04 %	-	181	65,26 %
2		0,15 à <0,25	763	0,16 %	-	44,99 %	-	24	3,12 %
3		0,25 à <0,50	27	0,32 %	-	45,00 %	-	15	56,05 %
4		0,50 à <0,75	19	0,59 %	-	42,39 %	-	14	72,72 %
5		0,75 à <2,50	55	1,50 %	-	41,65 %	-	53	96,00 %
6		2,50 à <10,00	42	3,75 %	-	45,00 %	-	57	136,13 %
7		10,00 à <100,00	20	13,29 %	-	45,00 %	-	43	216,66 %
8		100,00 (défaut)	6	100,00 %	-	45,00 %	-	-	0,00 %
Sous-total			1 209	1,08 %	1	41,13 %	-	387	32,02 %
TOTAL			3 710		1			938	

EU CCR5 – COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE

Type de sûreté <i>en millions d'euros</i>		31/12/2022							
		a	b	c	d	e	f	g	h
		Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
1	Espèces — monnaie nationale	-	7 956	-	13 692	-	1 898	-	1 424
2	Espèces — autres monnaies	-	1 440	-	2 824	-	5 356	-	1 201
3	Dettes souveraine nationale	-	11	-	-	-	55	-	-
4	Autre dette souveraine	1 845	374	-	106	-	79 654	-	85 326
5	Dettes des administrations publiques	229	463	-	63	-	12 841	-	14 558
6	Obligations d'entreprise	1 533	178	-	181	-	17 987	-	18 934
7	Actions	109	-	-	-	-	14 758	-	54 379
8	Autres sûretés	12	79	-	-	-	12 642	-	12 626
9	TOTAL	3 728	10 501	-	16 866	-	145 192	-	188 448

Type de sûreté <i>en millions d'euros</i>		31/12/2021							
		a	b	c	d	e	f	g	h
		Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
1	Espèces — monnaie nationale	-	8 617	612	10 779	-	1 237	-	1 490
2	Espèces — autres monnaies	-	1 520	-	1 713	-	6 039	-	1 596
3	Dettes souveraine nationale	-	21	-	-	-	1	-	27
4	Autre dette souveraine	1 904	175	-	78	-	93 670	-	102 881
5	Dettes des administrations publiques	684	484	-	575	-	9 566	-	32 036
6	Obligations d'entreprise	942	165	-	229	-	11 424	-	12 241
7	Actions	670	-	-	-	-	16 428	-	62 305
8	Autres sûretés	10	80	-	-	-	12 048	-	9 401
9	TOTAL	4 210	11 062	612	13 373	-	150 412	-	221 977

EU CCR6 – EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT

		31/12/2022	
		a	b
<i>en millions d'euros</i>		Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels			
1	CDS mono-émetteurs	16 437	17 944
2	CDS indiciels	21 243	19 240
3	TRS	1 432	-
4	Options de crédit	-	-
5	Autres dérivés de crédit	-	-
6	TOTAL MONTANTS NOTIONNELS	39 111	37 184
Justes valeurs			
7	Juste valeur positive (actif)	392	491
8	Juste valeur négative (passif)	(486)	(183)

		31/12/2021	
		a	b
<i>en millions d'euros</i>		Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels			
1	CDS mono-émetteurs	6 356	10 397
2	CDS indiciels	9 220	5 222
3	TRS	951	-
4	Options de crédit	-	-
5	Autres dérivés de crédit	-	-
6	TOTAL MONTANTS NOTIONNELS	16 527	15 619
Justes valeurs			
7	Juste valeur positive (actif)	84	393
8	Juste valeur négative (passif)	(441)	(63)

EU CCR7 – ÉTATS DES FLUX DE RISQUES PONDÉRÉS RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE DANS LE CADRE DE L'IMM

		Risques pondérés
<i>en millions d'euros</i>		a
1	31/12/2021	4 357
2	Taille de l'actif	555
3	Qualité de crédit des contreparties	(131)
4	Mises à jour des modèles (IMM uniquement)	-
5	Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	(84)
6	Acquisitions et cessions	-
7	Variations des taux de change	-
8	Autres	(1 237)
9	31/12/2022	3 459

CCR8 – EXPOSITION SUR CONTREPARTIES CENTRALES (CCP)

		31/12/2022	
		a	b
		Valeur exposée au risque	Risques pondérés
<i>en millions d'euros</i>			
1	Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		404
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance) ; dont :	7 254	145
3	i) Dérivés de gré à gré	4 799	96
4	ii) Dérivés négociés en Bourse	-	-
5	iii) Opérations de financement sur titres	2 456	49
6	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	-
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	256	5
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	630	254
10	Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-
11	Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		-
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance) ; dont :	-	-
13	i) Dérivés de gré à gré	-	-
14	ii) Dérivés négociés en Bourse	-	-
15	iii) Opérations de financement sur titres	-	-
16	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	-
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-
20	Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-

		31/12/2021	
		a	b
		Valeur exposée au risque	Risques pondérés
<i>en millions d'euros</i>			
1	Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		328
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance) ; dont :	8 386	168
3	i) Dérivés de gré à gré	4 707	94
4	ii) Dérivés négociés en Bourse	-	-
5	iii) Opérations de financement sur titres	3 678	74
6	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	-
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	93	2
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	406	158
10	Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-
11	Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)	-	-
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance) ; dont :	-	-
13	i) Dérivés de gré à gré	-	-
14	ii) Dérivés négociés en Bourse	-	-
15	iii) Opérations de financement sur titres	-	-
16	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	-
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-
20	Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-

BPCE 21 – NOTIONNEL DES DÉRIVÉS

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
TOTAL NOTIONNEL DES DÉRIVÉS EN VIE	10 790 462	9 134 065
• Dont notionnel des dérivés traités face à des contreparties centrales	8 649 103	7 182 595
Notionnel des dérivés OTC	2 141 359	1 951 469
• Dont dérivés de taux	920 510	825 999
• Dont dérivés sur actions	89 551	110 954
• Dont dérivés de change	1 095 126	984 457
• Dont dérivés de crédit	16 453	10 102
Notionnel des dérivés clearés	8 649 103	7 182 595
• Dont dérivés de taux	8 447 973	7 005 701
• Dont dérivés sur actions	147 124	132 697
• Dont dérivés de change	29 858	31 103
• Dont dérivés de crédit	20 442	8 786